



PRÉFET
DE LA CHARENTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Angoulême, le 18 avril 2017

Bilan des contrôles routiers du week-end de Pâques

Pour la sécurité de tous, tout au long du week-end de Pâques, les forces de l'ordre se sont mobilisées sur les routes de Charente pour sanctionner les comportements irresponsables et délictueux. **Au total, ce sont 712 infractions au code de la route qui ont été relevées.**

Infractions relevées entre le 14 et le 17 avril 2017 par les forces de police et de gendarmerie

- 119 vitesses excessives dont 5 délictuelles auxquelles s'ajoutent 482 infractions relevées par les radars (contrôle sanction automatisé)
- 16 conduites sous l'empire d'un état alcoolique dont 13 délictuelles
- 4 conduites après usage de stupéfiants
- 91 autres infractions (défaut de permis de conduire, utilisation de téléphone au volant, non-port de la ceinture de sécurité, non respect de la signalisation, défaut de contrôle technique, infractions à la réglementation des transports,...).

Au total, 21 rétentions de permis de conduire ont été prononcées.

Face à ce constat, le préfet de la Charente lance un nouvel appel à la prudence et au civisme de tous.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN CHARENTE

PRÉFET
DE LA CHARENTE

CONTRÔLES ROUTIERS - WEEK-END DU 14 AU 17 AVRIL 2017

712 INFRACTIONS RELEVÉES

119 vitesses excessives dont 5 délictuelles + 482 CSA*

16 conduites sous l'empire d'un état alcoolique dont 13 délictuelles

4 conduites après usage de stupéfiants

91 autres infractions

Au total, 21 rétentions de permis ont été prononcées.

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

CSA* : contrôle sanction automatisé

Service départemental de la communication interministérielle

Catherine PÉRON – catherine.peron@charente.gouv.fr – 05 45 97 62 37

Laura VALENTI – laura.valenti@charente.gouv.fr

 Préfet de la Charente

 @Prefet16